



**MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX DE L'ORIENTATION
EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
Rentrée 2018**

Objectifs

Depuis la rentrée 2017, un ensemble de mesures ont déjà été mises en œuvre pour accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur. La nomination d'un second professeur principal en classe de terminale et l'organisation de deux semaines d'orientation dans les lycées ont notamment contribué à l'élaboration des projets de chaque élève.

Afin d'épauler les élèves dans la conception de leur projet et de mieux les préparer à l'enseignement supérieur, un accompagnement au choix de l'orientation est mis en place pour tous les élèves de seconde générale et technologique dès la rentrée 2018.

L'objectif de cet accompagnement est aussi de permettre aux élèves de préparer le choix des enseignements de spécialité qu'ils suivront en classe de première et terminale dans la voie générale, ou d'une série pour la voie technologique.

Cet accompagnement se poursuivra ensuite en classes de première et de terminale.

Modalités

Les élèves vont bénéficier d'un temps de 54 heures sur l'orientation. Afin de permettre aux équipes de s'organiser, ce temps commencera après les vacances de la Toussaint.

L'information à l'orientation s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement.

Les actions menées dans le cadre de ces heures peuvent prendre des formes différentes en fonction des besoins des élèves et des ressources mobilisables par les établissements. Les semaines de l'orientation constituent des moments forts qui permettront de mettre pleinement à profit ces heures. Elles peuvent aussi servir à organiser des journées d'immersion dans des établissements d'enseignement supérieur, des séances d'information, des ateliers de réflexion en classe, des visites d'entreprises, etc.

Axes pédagogiques et mise en œuvre

L'ensemble des actions définies au niveau du projet d'établissement s'inscrivent dans trois grands axes pédagogiques définis au niveau national :

- ❖ découvrir le monde professionnel et s'y repérer ;

- ❖ connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés ;
- ❖ élaborer son projet d'orientation.

Une démarche collaborative et partenariale

Le professeur principal assure un rôle de coordination et de suivi des actions menées dans sa classe, en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe éducative. Il intervient auprès des élèves en synergie avec les personnels de l'orientation, les autres professeurs de la classe, et le professeur-documentaliste.

Le temps dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation des élèves intègre également des actions d'information impliquant l'intervention de partenaires extérieurs : régions, acteurs de l'enseignement supérieur, représentants des mondes économique, professionnel et associatif...

Ressources

Un ensemble de ressources sera mis à disposition des équipes aux niveaux national et académique. Des formations pourront être organisées dans les académies pour aider tous les personnels concernés à mettre pleinement en œuvre cet accompagnement au bénéfice des élèves.